



Conseil économique et social

Distr. générale
17 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-deuxième session

1^{er}-5 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

**Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement aux niveaux mondial, régional
et national**

**b) Examen et évaluation du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement et de sa contribution au suivi
et à l'examen de la mise en œuvre du Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Déclaration présentée par la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2019/1.

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En réponse au thème de la session courante de la Commission de la population et du développement et en tant qu'organisation non gouvernementale internationale se consacrant depuis 1989 à la défense des droits des femmes et des filles constituée, nous attirons l'attention sur la question de la condition des femmes et des filles en Argentine ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, notamment pour ce qui est de leurs droits en matière de santé reproductive, et sur celles de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres.

Nous fondant sur le travail que nous avons mené concernant la condition des femmes et des filles dans la région, nous tenons à faire observer qu'en Argentine ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, de nombreux obstacles continuent d'entraver la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans le cadre de laquelle nous avons néanmoins enregistré ces dernières années quelques réels progrès, outre quelques échecs. Au chapitre des progrès, nous devons saluer le fait que la population reconnaît davantage les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de santé reproductive, alors que, très souvent, ces changements sociaux ne résultent pas de l'adoption de mesures par les pouvoirs publics, ainsi dans le cas de la volte-face du Nicaragua et d'El Salvador concernant la reconnaissance juridique du droit à un avortement sans risques.

S'il a été possible de faire évoluer la législation au Chili par l'adoption d'une loi reconnaissant ce droit lorsque la santé ou la vie d'une femme était en danger ou en cas de viol, l'Argentine, en revanche, a vu pour la première fois un projet de loi d'extension du droit à l'avortement être débattu devant le Congrès national. Après de nombreuses années de tentatives et si un projet de loi avait bien été adopté en ce sens par les députés avant d'être rejeté devant le Sénat, une grande partie de la population, cette fois, soutient ce changement, notamment les adolescents et les jeunes, ce qui va permettre au débat de se poursuivre et de nous voir bientôt aller de l'avant en Argentine.

S'agissant de l'éducation sexuelle complète, des progrès ont été constatés dans de nombreux pays après la conclusion de la Déclaration ministérielle intitulée « prévenir par l'éducation » (Prevenir con educación) et signée par l'ensemble des pays de la région à Mexico en 2008, ainsi que grâce aux lois et règlements nationaux ou aux programmes de développement qui ont commencé à introduire dans les écoles des cours d'éducation sexuelle complète. Cependant, un groupe minoritaire de parents a été récemment créé dans le cadre de la campagne « Ne vous mêlez pas de l'éducation de mes enfants » (Con Mis Hijos No Te Metas), lequel souhaite que l'on revienne sur ces avancées aux niveaux régional et national. Dans le cas de l'Argentine, on enregistre des taux élevés de grossesses non désirées chez les adolescentes, une augmentation du nombre de violences en général et des violences sexuelles en particulier ainsi que du nombre des abus sexuels commis sur des enfants par des proches, outre un pourcentage très élevé de personnes contaminées par des maladies transmissibles dont le VIH. Par ailleurs, les enfants et les adolescents scolarisés des pays de la région reconnaissent de vive voix que l'éducation sexuelle complète est une nécessité. En Argentine, une enquête récente menée auprès des élèves des écoles primaires et secondaires de tout le pays a mis en évidence qu'environ 75 % d'entre eux souhaitaient bénéficier d'un enseignement en matière d'éducation sexuelle complète.

En ce qui concerne les populations lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI), des progrès ont été accomplis, notamment quant au droit égal au mariage, et l'Argentine a reconnu l'identité de genre en 2010 et en 2012. Toutefois, nous voyons depuis quelques années de plus en plus de mouvements s'opposer à ce qu'ils appellent l'« idéologie du genre » et rejeter la perspective de genre. Ce rejet traduit leur opposition à l'éducation sexuelle complète. Certains pays de la région

font barrage à l'éducation sexuelle complète, comme le Brésil et le Paraguay, parce qu'ils s'opposent à l'« idéologie du genre ». Nous devons souligner que non seulement les droits des LGBTI sont violés, mais que cette opposition favorise également de multiples formes de violences faites aux femmes et aux filles par la perpétuation de stéréotypes de genre qui entretiennent la dépendance des femmes et les filles à l'égard des hommes, sur laquelle repose la violence contre les femmes et les filles. L'augmentation du nombre de féminicides dans la région constitue un autre aspect de la situation qui est le signe d'un très grave échec. L'Argentine est un pays où une femme ou une fille meurt toutes les 29 heures en raison de son appartenance sexuelle.

La pauvreté et les inégalités sociales accentuent cette situation. Étant donné que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a accordé une place considérable aux droits en matière de santé reproductive, à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres, qui sont des piliers des programmes relatifs à la population et au développement, il est nécessaire de donner suite aux mesures clefs relatives aux questions traitées. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ne se traduiront dans les faits que si l'on réduit la pauvreté et les inégalités qui touchent les pays en développement et principalement les femmes et les filles, d'autant que l'Amérique latine et les Caraïbes représentent la région la plus inégalitaire du monde et que l'Argentine a connu une montée rapide des inégalités au cours des dernières décennies.
